

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-780618

145932

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6839

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENJELLOUN OMAR

Date de naissance :

01/06/64

Adresse :

9 bis rue Ibel bani CIL CASA

Tél. : 0661156417

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Pr. Med. A. HESSISSEN
ORL

Centre ORL de Diagnostic et Explorations
COPRAI ARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casa
Tél : 05 22 47 20 20 - Fax : 05 22 20 18 85
INPE : 091033753

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/01/23

Nom et prénom du malade :

BENJELLOUN NEFTAHIA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 18/01/23

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES						
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes		
07.01.23		53716	10600DH	INP : 091033753 Pr. Abdellah HESSISSI Centre ORTIC Diagnostic et Explorations C.O. - CALF 21 Casablanca Angle Rue Jean Jaurès et Sidi Brahim Roudani - Casablanca Tel : 05 22 07 20 20 Fax : 05 22 20 18 55 INP : 091033753		
EXECUTION DES ORDONNANCES						
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture				
	07/01/23	13430				
ANALYSES - RADIOGRAPHIES						
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires			
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Casablanca le 07/01/2023

Casablanca, le

Dr. Abdelkrim LAMRANI

Dr. Réda MOUFFAK

Dr. Hassan CHELLY
Professeur Agregé

Dr. M. Amine HESSISSEN
Professeur Agregé

Dr. Mohamed BENNIS
Allergologue

Madame

NEFTAHA

BENJELLOUN

7.80



DAZEN

2 comprimés matin, midi et soir pendant 6 jours

49.50



APIXOL COLUTOIRE

3 fois par jour

13.30

MAGMINE CP

1 CP PAR JOUR PDT 1 MOIS LES SOIRS

PHARMACIE A SOL NICK
Melle EL MOUAFI Pharmacie
Docteur en Pharmacie
1, Rue Ain Khouma
Casablanca - Tél: 05 22 38 24 85

PHARMACIE A SOL NICK
Melle EL MOUAFI Pharmacie
Docteur en Pharmacie
7, Rue Ain Khouma
Casablanca - Tél: 05 22 38 24 85

Signé : Professeur HESSISSEN M A

Pr. Med. A. HESSISSEN
O.R.L.
Centre ORL de Diagnostic et Explorations
CODE AL FARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Ibrahim Roudani - Casa
Tél: 05 22 47 28 41 - Fax : 05 22 20 18 85
INPE : 091033753

Angle
Boulevard Ibrahim Roudani
&
7, Rue Jean Jaurès
20 060 Casablanca

Tél. 0522 47 20 20
0522 47 30 30
0522 47 32 32
Fax 0522 20 18 85
cliniquespecialiseealfarabi@gmail.com

IF : 14478582
ICE : 001837199000069

ORL
Diagnostic & Explorations

الأذن الأنف والحنجرة
الفحص والتخيّص

EXPLORATIONS

180

PPV:

EXP:

Lot N°:

4X/80



8 032578 479676



220620

2025/08

PPC: 89,50 DH

Casablanca, le

٢١/٢٣

Dr. Abdelkrim LAMRANI

Dr. Réda MOUFFAK

Dr. Hassan CHELLY
Professeur Agregé

Dr. M. Amine HESSISSEN
Professeur Agregé

Dr. Mohamed BENNIS
Allergologue

COMPTE RENDU

Mr Benjelloun Melfah

Gêne pharyngée

Compte rendu d'endoscopie :

Après méchage des fosses nasales à la xylocaïne naphtazolinée à 5%, l'introduction du fibroscopie par la narine, gauche et droite progressivement, et la progression du fibroscopie, l'examen montre une pharyngite chronique.



Angle
Boulevard Brahim Roudani
&
7, Rue Jean Jaurès
20 060 Casablanca

Tél. 0522 47 20 20
0522 47 30 30
0522 47 32 32
Fax 0522 20 18 85

cliniquespecialiseealfarabi@gmail.com

IF : 14478582

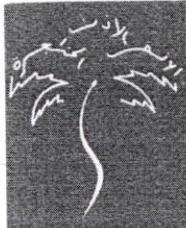
ICE : 001837199000069

Dr. A. HESSISSEN
O.R.L.
Le Centre ORL de Diagnostic et Explorations
C.O.D.E AL FARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casablanca
Tél: 05 22 47 20 20 - Fax : 05 22 20 18 85
INPE : 05 22 47 20 20 - INPE : 05 22 47 20 20

ORL
Diagnostic & Explorations

الأذن الأنف والحنجرة
الفحص و التشخيص

EXPLORATIONS



code
AL FARABI

مركز فحص وتشخيص أمراض الأنف والأذن والحنجرة الفراري
CENTRE O.R.L DIAGNOSTIC & EXPLORATIONS

Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani CASABLANCA
TEL : 022 47 20 20 / 30 30 FAX : 022 20 18 85

091033753

NOTE D'HONORAIRES
NASOFIBROSCOPIE

Le 21/12/

Reçu la somme de

1000.00 (MILLE) DHS

De Mr, Melle, Mme

Bent hiloune A.G.F.NADA

Pour consultation ORL + nasofibroscopie (C3 + K10).

Centre ORL de Diagnostic et Explorations
CODE AL FARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casablanca
Tél : 05 22 47 20 20 - Fax : 05 22 20 18 85
INPE